

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 61 (1981)
Heft: 1

Artikel: Les objectifs de la politique française en matière de télématique
Autor: Nora, Hervé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les objectifs de la politique française en matière de télématique

Le terme « Télématique », néologisme formé par Simon NORA et Alain MINC à l'occasion de leur rapport au Président de la République désigne l'ensemble des produits ou services issus du mariage de deux techniques, qui jusqu'à présent suivaient des voies parallèles : l'informatique et les télécommunications.

Par rapport à la téléinformatique, les produits ou services de la télématique se caractérisent par leur faible coût, et surtout par leur simplicité, donc par une très grande facilité d'emploi. Et c'est en ce sens que la télématique représente tant pour les entreprises que pour les particuliers des opportunités à saisir.

La première de ces opportunités, c'est celle offerte à l'industrie française de l'électronique, grâce à l'avance que la France a acquise dans un certain nombre de domaines.

La seconde opportunité s'exprime elle aussi en termes économiques : c'est celle offerte aux entreprises, grandes ou petites, pour qui la télématique représente un nouvel ensemble d'outils leur permettant d'une part de résoudre certains de leurs problèmes clés, et d'autre part d'améliorer leur efficacité et leur productivité, donc leur compétitivité tant au plan national qu'international.

La troisième opportunité concerne les particuliers, dans leur individualité : la télématique devrait constituer pour eux à la fois un nouveau mode d'accès à l'information et à la connaissance, et une simplification de certains aspects de la vie quotidienne.

Il est à cet égard essentiel de veiller à ce que la télématique soit effectivement utilisable par tous, et à ce qu'elle contribue à la réduction des inégalités.

La dernière opportunité, est celle offerte pour la promotion de la culture française face, notamment, au défi des banques de données et des programmes éducatifs américains et japonais.

Concrètement, la politique française de télématique est articulée autour de trois grands axes :

- **le vidéotex** ou utilisation du poste de télévision connecté au téléphone pour accéder à tous types de services d'information, de transaction (commandes, réservations, etc...), de messages et enfin et peut-être même surtout d'éducation ;
- **le courrier électronique** sous ses deux formes demain convergentes de la télécopie et du télétexte ou de la télétypographie ;
- **le télépaiement**, que ce soit à domicile ou aux caisses des magasins.

Ce développement s'appuie sur quatre réseaux : le réseau téléphonique dont le développement extrêmement rapide ces

dernières années a permis la mise en œuvre de la politique télématique actuelle. Le réseau public de transmission de données TRANSPAC qui dessert aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Le futur système de télécommunications par satellite TELECOM 1 qui sera mis en service à la fin 1983. Et enfin, à plus long terme, c'est-à-dire vraisemblablement à partir de 1985, la fibre optique.

En tous ces domaines, la démarche suivie par les Pouvoirs Publics est extrêmement pragmatique car fondée sur l'expérimentation.

Expérimentation dans le domaine grand public où le gouvernement a décidé de la mise en œuvre de 3 expériences :

- A partir du mois de juin prochain, dans la zone Vélizy-Versailles, expé-

mentation chez 2 500 familles de l'ensemble des services qui peuvent être offerts par l'intermédiaire du système français de **vidéotex TELETEL**. Plus de 115 entreprises, l'ensemble des administrations, les 5 mairies de la zone concernée et de nombreuses associations participeront à cette expérience. Seront en particulier testés des services de réservation, de commande, de paiement à domicile et d'enseignement à l'école et à la maison.

Aux termes de cette expérience, le gouvernement sera en mesure de décider quelle sera en définitive la politique mise en œuvre dans le domaine du vidéotex, et en particulier quels services pourront être offerts aux abonnés disposant d'un terminal TELETEL, et dans quelles conditions déontologiques et réglementaires ces services pourront être offerts.

● En 1982, en Ile-et-Vilaine, expérimentation auprès de l'ensemble des abonnés de ce département de l'utilisation d'un terminal intégré pour accéder à un service d'*annuaire électronique*.

● Troisième expérience, la construction à Biarritz d'un *réseau de fibres optiques* desservant 1 500 abonnés auxquels sera offert, notamment, un service de *visiophone* ou de téléphone à images. Cette expérience, à vocation plus technique, débutera dans le courant de l'année 83.

De la même façon, dans le domaine **professionnel**, c'est par une voie expérimentale que se prépare le développement de la télématique. C'est ainsi que, dans le domaine du *télépaiement*, les banques françaises avec le soutien technique de la Direction Générale des Télécommunications préparent plusieurs expériences de terminaux points de ventes utilisant soit des cartes magnétiques, soit des cartes électroniques à mémoire.

D'une manière plus générale, tous les secteurs économiques, des grandes entreprises au monde rural, ont recours à l'expérience pour l'apprentissage des nouveaux outils.

La politique télématique française est donc ambitieuse. Elle vise à satisfaire l'ensemble des besoins. Elle cherche à n'exclure personne de la télématique. Elle veut mettre la France au premier rang européen en ces domaines et peut-être même au premier rang mondial.

Elle est également prudente et consciente de la nécessité d'associer tous les acteurs concernés à son élaboration et à sa mise en œuvre.

Les décisions correspondant aux étapes successives sont prises sans hâte, à l'issue d'études approfondies et d'expériences soigneusement évaluées.

Les problèmes juridiques et déontologiques posés par la télématique sont étudiés au sein de commissions spécialisées et notamment au sein d'une commission comprenant des représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés suit très attentivement le déroulement de ces expériences.

Cette politique enfin, s'appuie fondamentalement sur la recherche et l'analyse des besoins des particuliers et des entreprises et sur l'étude de l'ensemble des moyens techniques susceptibles de satisfaire ces besoins.

En conclusion, il convient de préciser le *rôle de l'administration des télécommunications dans le développement de la télématique* :

Elles ont pour première mission de transporter l'information. Elles veillent à ce que le réseau reste un outil totalement neutre, accessible à tous, utilisable par tous ; elles veillent à ce que le monopole, nécessaire à cette neutralité du réseau, soit limité strictement au domaine où il est collectivement utile.

Mais elles n'interviennent pas dans le contenu de la communication, ni dans celui des services. Ainsi, à VÉLIZY, ce sont exclusivement les entreprises ou organismes prestataires de services qui, sous leur nom et sous leur responsabilité, sont directement appelés par les particuliers. Les seuls services offerts par les administrations concernent le renseignement de l'utilisateur.

L'informatique s'est développée de façon fermée, intravertie : elle en souffre encore beaucoup. Issue du service public du téléphone, la télématique au contraire, cherche à être au service de tous dans le respect de l'initiative et de la liberté de chacun.

JAPY top-tronic 41

L'écriture facile
Une remarquable efficacité



JAPY FRANCE

83, Boulevard de Port-Royal
75013 Paris - Tél. : 570.14.69